MEDIAPART

POLITIQUE

Abstention : des économistes proposent une réponse graduée

Une note produite pour le Conseil d'analyse économique suggère plusieurs pistes pour casser le « cercle vicieux » de l'abstention électorale. La stratégie : agir à court terme sur les coûts de la participation et à long terme sur ce qui nourrit le désenchantement civique.

Fabien Escalona
8 juillet 2022 à 16h28

Les niveaux d'abstention records atteints aux élections régionales et départementales de 2021 avaient déjà suscité une mission d'information de l'Assemblée nationale, dont les travaux ont été rendus publics en décembre 2021. Aux scrutins nationaux de cette année, la participation électorale a poursuivi son recul, même si ce dernier a été contenu, notamment aux élections législatives.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'analyse économique (CAE), une instance de conseil rattachée au premier ministre, vient de publier une note identifiant les remèdes mobilisables contre l'abstention.

Sous un titre quelque peu provocateur – « *Les absents ont toujours tort* » –, les trois auteurs expliquent pourquoi la disparition d'une norme participationniste au profit d'une possible « *norme abstentionniste* » constitue un problème – là où certains critiques du jeu représentatif pourraient se réjouir de voir le corps électoral faire sécession.

Nancy, le 12 juin 2022, Vidage de l'urne pour le dépouillement des votes du premier tour des élections législatives. © Photo Anh-Aia Le / Hans Lucas via AFP

Reprenant des travaux nombreux de politistes, et les confirmant par les enquêtes sur la participation électorale de l'Insee, Jean Beuve, Étienne Fize et Vincent Pons soulignent que les groupes désavantagés dans la structure sociale sont les moins participatifs, et se retrouvent donc nettement sous-représentés par rapport aux groupes privilégiés comme celui des cadres. Plus le niveau d'abstention s'élève, observent-ils, plus sa différenciation sociale est accentuée.

Un cercle vicieux est dès lors enclenché. Le personnel politique n'a guère d'incitation à tenir compte des intérêts de celles et ceux qui ne votent pas, à moins de mobilisations extra-parlementaires fortes et durables. Mais si leurs politiques s'écartent ou desservent les intérêts de ces citoyennes et citoyens, ceux-ci ont toujours moins d'incitation à participer au jeu électoral.

Un phénomène structurel difficile à affronter

Tout est finalement en place pour que s'établisse une démocratie censitaire *de facto*, dans laquelle la décision publique est façonnée de manière disproportionnée par les personnes les plus âgées et les plus riches du pays – personnes qui disposent par ailleurs de relais médiatiques et économiques pour imposer leurs préférences.

Le phénomène de décrue de la participation est cependant difficile à affronter, tant il apparaît structurel, à la fois dans le temps (il est ancien) et dans l'espace (il n'est pas propre à la France). « *Les déterminants de l'abstention sont pluriels, rendant toute solution complexe* », reconnaissent les auteurs, en ligne avec les conclusions de la mission parlementaire de 2021. Selon eux, « *l'exemple américain montre* [cependant] *que la hausse de l'abstention n'est pas inéluctable* ».

On pourrait faire valoir que le niveau des tensions dans la vie politique aux États-Unis a joué dans la mobilisation de camps violemment antagonistes, et qu'en ce sens il n'est pas spécialement souhaitable. Il reste que la France se distingue d'autres démocraties occidentales par un niveau de participation particulièrement médiocre aux élections législatives.

Si l'on est critique du caractère césariste d'un régime où l'élection présidentielle a aspiré ce qui reste de vitalité démocratique, ce que se gardent bien d'affirmer aussi nettement les auteurs de la note du CAE, alors les pistes de ces derniers sont intéressantes à explorer.

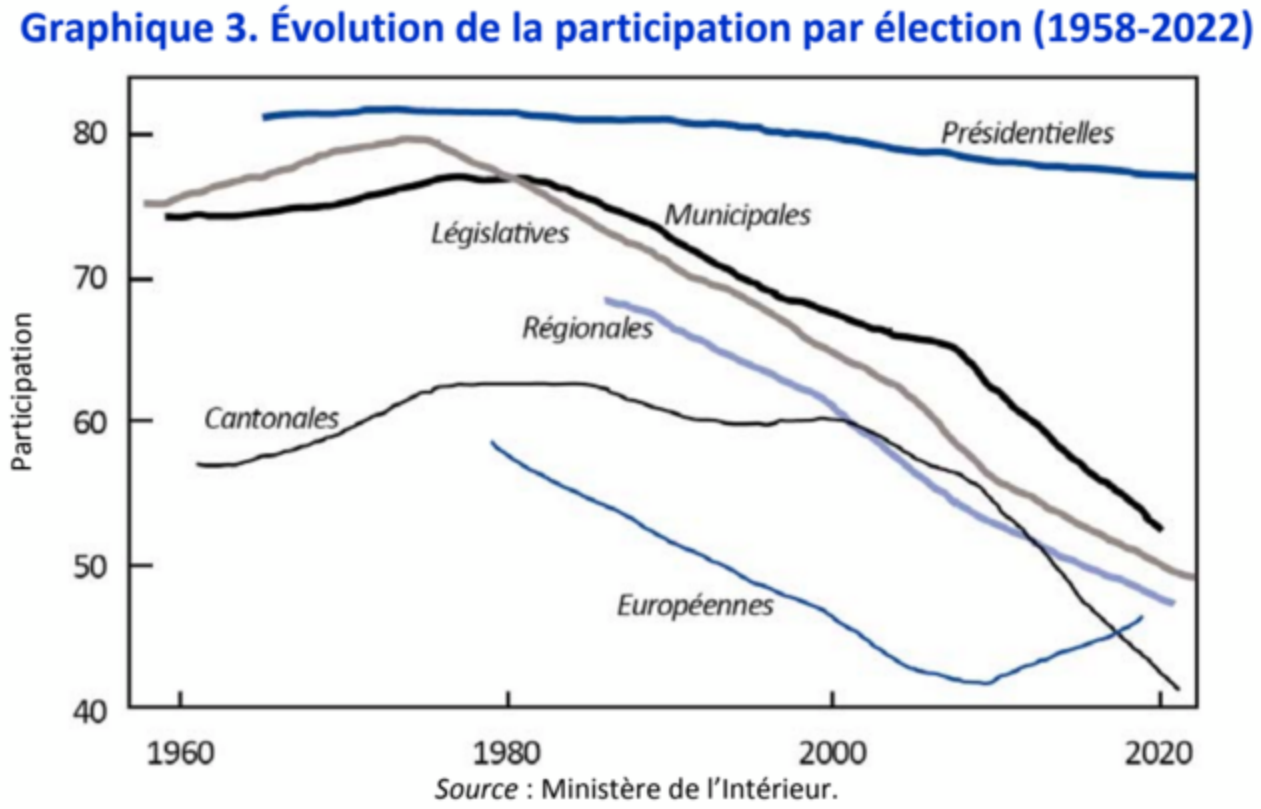

Graphique extrait du focus du CAE « Les absents ont toujours tort ». © Capture d'écran / Site du CAE

Tentant de désagréger les dimensions qui poussent à déserter les urnes, les trois économistes suggèrent une stratégie lucide, en plusieurs étapes.

Les initiatives les plus faciles et rapides à mettre à en œuvre, pour la puissance publique, consistent, selon eux, à réduire le *« coût du vote »*. Faire un choix électoral n'a en effet rien de naturel : il faut être informé du scrutin en amont, parvenir à se repérer entre les offres politiques en compétition, et accomplir un certain nombre de démarches pour exprimer sa voix.

Plusieurs mesures ont déjà été prises, par exemple pour faciliter les procurations. Nul besoin d'insister dans cette direction, estiment les auteurs, puisque l'outil est déjà utilisé prioritairement par les groupes les plus participatifs.

Rappelant qu'en 2017, *« plus de 23 % des individus en âge de voter étaient non inscrits ou mal inscrits »* – soit près d'un quart du corps électoral potentiel –, ils proposent plutôt de *« généraliser l'inscription automatique sur les listes électorales »* et surtout de *« réinscrire automatiquement tous les Français après chaque déménagement, comme c'est le cas dans la plupart de nos pays voisins »*. Le coût supplémentaire de coordination pour les administrations serait tout à fait supportable, défendent-ils.

L'autre proposition phare, toujours dans cet objectif de maximiser la participation à moindres frais, consisterait à rationaliser le calendrier électoral, afin que tous les scrutins d'un même niveau (national, local ou européen) soient organisés le même jour. Les exemples français et étrangers sont suffisamment nombreux pour établir que *« le regroupement des élections augmente massivement la participation »*.

Dans le cas français, cela voudrait dire que les législatives se tiendraient le même jour que l'élection présidentielle. La centralité de celle-ci serait amoindrie et la dynamique de la campagne serait modifiée, à la fois parce que les omniprésents sondages porteraient sur les deux scrutins, et que la capacité à bâtir une majorité parlementaire serait au cœur des débats. La légitimité de députés *a priori* mieux élus qu'aujourd'hui, serait par ailleurs raffermie en comparaison de celle du chef de l'État.

Les freins matériels à la participation ne sont certes qu'une des causes de l'abstention. Favoriser l'acte de voter, par ces moyens simples et même à la marge, c'est néanmoins favoriser les chances pour un individu de retourner aux urnes la fois d'après – autrement dit, contribuer à enrayer la spirale de l'abstention.

Le problème de l'offre politique

Les trois auteurs de la note du CAE restent bien conscients que la dynamique abstentionniste est propulsée par d'autres facteurs très puissants. Il y a parmi eux le ressort générationnel, avec un usage du vote moins « déférent », plus libre et donc plus intermittent. Le phénomène rend compte du fait que l'abstention a progressé en dépit de la hausse du niveau d'instruction, censée favoriser la participation.

Par ailleurs, l'offre politique a accumulé les déceptions auprès de ces nouvelles cohortes et des milieux populaires. En cause, entre autres : une économie politique devenue plus inégalitaire et excluante, une classe politique devenue plus distante sociologiquement, donnant l'impression que sa capacité de changer le réel s'est évaporée sous les pressions de la globalisation sous toutes ses formes, tandis que l'ancrage des partis dans la société s'est délité.

Pour contrecarrer le ressort générationnel, Beuve, Fize et Pons suggèrent de *« renouveler l'éducation civique »*. Estimant son contenu trop théorique, ils soulignent l'importance de s'exercer concrètement à l'organisation et à la pratique du vote, bien au-delà du choix personnifié, et souvent sans guère de portée, des délégués de classe.

Dans cet esprit, l'élargissement du droit de vote de 16 à 18 ans prendrait tout son sens. Loin d'une revendication de principe, il s'agit de favoriser le vote dès la première élection, à un moment où l'environnement est le plus encourageant, puisque *« les jeunes de 16 ans sont le plus souvent encore scolarisés* [et] *habitent encore chez leurs parents »*.

Pour lutter contre *« l'affaiblissement de l'intermédiation politique »*, les mêmes auteurs promeuvent des campagnes de terrain, insistant sur l'efficacité du porte-à-porte. Si la puissance publique peut investir cette voie à des fins d'information, elle ne peut cependant pas suppléer les partis politique dans leurs choix stratégiques et leur défaut d'implantation. En tout état de cause, les campagnes au plus près des individus coûtent cher, alertent les économistes, et rien ne garantirait que des partis mieux remboursés utilisent l'argent supplémentaire dans ce sens.

De fait, « l'ingénierie participationniste », même la plus subtile, finit par buter sur la qualité de l'offre politique et sur ce que les machines partisanes, à la fois affaiblies et incontournables, sont prêtes à mettre en œuvre. L'illustration la plus flagrante a trait à toute une dimension qui disparaît de la partie « remèdes » de la note, alors qu'elle était bien mise en avant dans la partie « diagnostic », à savoir la chute de la confiance accordée à des gouvernantes et gouvernants jugés interchangeables et/ou incapables de répondre aux aspirations populaires.

Tant qu'il sera particulièrement décevant, le gouvernement des sociétés risque d'alimenter encore pour longtemps le désenchantement civique – à moins que celui-ci ne soit conjuré par la polarisation exacerbée des choix politiques, pour le meilleur et pour le pire, dans la mesure où la défiance, voire la haine envers le camp d'en face constituerait une motivation de vote particulièrement puissante.

Au demeurant, d'autres remèdes sont ignorés par la note du CAE. Certains sont explicitement rejetés, comme l'autorisation du vote électronique ou la reconnaissance

du vote blanc, avec des arguments parfois rapides mais audibles. D'autres ne sont tout simplement pas cités, qui consisteraient soit à contraindre la classe politique à plus de représentativité (l'économiste Julia Cagé a fait des propositions en ce sens), soit à complexifier la démocratie représentative avec une plus forte dose de démocratie directe, par un usage plus intensif du tirage au sort et du référendum.

Fabien Escalona

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.